



L'entreprise est payée par la maladie mais on doit récupérer

Par **catwoman830**, le **23/03/2010** à **21:14**

Bonjour,

alors voici mon problème : travaillant dans une entreprise de bâtiment nous sommes annualisés. On doit faire 1607h à faire dans l'année. J'ai eu 37h de maladie suite à une opération. On m'a retiré 2j de RTT, encore 2j que la société me doit et j'ai perdu mes 14h supp. Alors ils se font payer par la Secu, nous notre salaire est inchangé, alors pourquoi j'ai perdu mes heures supp et si j'en avais pas j'aurais dû en faire plus!!! merci pour votre réponse cordialement cat

Par **Cornil**, le **26/03/2010** à **01:09**

Bonsoir "Catwoman830"

Alors, sur le principe:

1) Qu'on te diminue tes jours de RTT suite à cette absence maladie, rien de choquant, l'absence au travail ne génère pas d'heures supplémentaires (fondement des RTT). Mais 2 jours de RTT supprimés pour 37h d'absence, je ne comprends pas! Car cela signifierait que vous auriez près de 8j de RTT par mois!

2) Que du même coup, tu n'atteignes pas, en cas d'annualisation, les 1607h par mois pour qu'on te compte des heures en HS, c'est là aussi normal, mais, par contre, cela ne peut jouer à mon avis que sur la majoration 25% de ces heures, car dans les 1607h annuelles, il doit être tenu compte des arrêts-maladie, sinon cela reviendrait à ce que l'employeur se fasse payer à son compte ces arrêts-maladie!

Bon, les accords d'annualisation parfois signés donnent lieu à bien des dérives d'application

dans lesquelles les employeurs s'engouffrent .

Mais je ne peux t'en dire plus , car il faudrait avoir le détail de l'accord applicable dans ton entreprise.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)